

## Documents requis pour l'indemnité de perte de gain Coronavirus en cas de quarantaine

Afin de pouvoir traiter votre demande d'allocation pour perte de gain en cas de quarantaine le plus rapidement et le plus efficacement possible, nous avons besoin des documents suivants :

- le formulaire de demande dûment rempli
- l'ordre de quarantaine
- les décomptes de salaire pour les trois derniers mois

Vous trouverez le formulaire d'inscription sur notre site web à l'adresse [www.promea.ch/coronavirus](http://www.promea.ch/coronavirus). L'ordre de quarantaine et les décomptes de salaire peuvent être joints au formulaire d'inscription lui-même.

**Exceptionnellement, nous vous prions de ne pas nous envoyer ces inscriptions via PROMEA connect.** Pour des raisons techniques, le traitement via PROMEA connect prend beaucoup plus de temps. Veuillez plutôt utiliser le formulaire disponible sur notre site web à l'adresse [www.promea.ch/coronavirus](http://www.promea.ch/coronavirus).